



WEISS et Associés
AUDIT

SAS au capital de 2.510 €
Commissaire aux comptes inscrit
auprès de la Cour d'Appel de Colmar
N° SIRET : 518 665 930 00013

A2MICILE THIONVILLE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 74, Rue Emile Curicque
54920 VILLERS-LA-MONTAGNE
RCS de BRIEY : 495 174 641

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A2MICILE THIONVILLE »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés :

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de cette analyse que notre appréciation s'est basée en tenant compte :

- Des derniers comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité ;
- Des déclarations de la gérance concernant l'absence de contrôles fiscaux et/ou sociaux au cours des trois derniers exercices ;
- Des déclarations de la gérance sur l'état actuel d'activité de la Société.

Le patrimoine de la Société se décomposant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

- A l'actif du bilan :
 - Des immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 1.400 €, totalement amorties ;
 - Des immobilisations corporelles pour une valeur nette de 361 € ;
 - Des immobilisations financières pour une valeur nette de 3.440 € ;
 - Des créances dont 121.879 € de créances clients et comptes rattachés et 10.111 € d'autres créances ;
 - Des disponibilités pour 62.793 €.

— Au passif du bilan :

- Du capital social de 2.000 €, dont l'intégralité a été versé et libéré ;
- D'une réserve légale entièrement dotée, soit à concurrence de 200 € ;
- D'un report à nouveau créditeur de 530 € ;
- D'un résultat d'exercice bénéficiaire de 60.443 €.

Soit des capitaux propres, avant affectation du résultat, positifs de 63.173 €.

- Des dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 6.356 € ;
- Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 6.219 € ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 88.379 € ;
- Des autres dettes pour 34.456 €.

Soit un total de dettes s'élevant à 135.411 € contre un montant de 147.638 € au 31/12/2023.

Le résultat de la Société se détaillant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— Au titre des produits :

- Des productions vendues de Services pour 657.864 € contre un montant de 681.740€ l'exercice précédent, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent de 23.876 € ;
- Des reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges pour 25.145 € ;
- Des autres produits pour 826 €.

Soit un total de produits d'exploitation de 683.836 € contre un montant de 700.720 € l'exercice précédent, soit une baisse de 16.884 €.

— Au titre des charges :

- Des autres achats et charges externes pour 93.103 € ;
- Des impôts, taxes et versements assimilés pour 5.168 € ;
- Des salaires et charges sociales du personnel pour 470.940 € ;
- Des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 128 € ;
- Des dotations aux dépréciations sur actif circulant pour 32.053 € ;
- Des autres charges pour 1.284 €.

Soit un total de charges d'exploitation de 602.677 €, contre un montant de 607.328 € l'exercice précédent, soit une baisse de 4.651 €.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 81.159 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 93.392 €.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à 20.716 €, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 60.443 € contre un résultat bénéficiaire de 69.654 € l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 27/03/2025.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les disponibilités ont diminué entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, passant de 103.428 € à 62.793 €.

Les comptes annuels clos le 31/12/2024 révèlent que le chiffre d'affaires a légèrement diminué par rapport à celui constaté lors de l'exercice clos le 31/12/2023 passant de 681.740 € au 31/12/2023 à 657.864 € au 31/12/2024.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 60.443 € contre un bénéfice de 69.654 € l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31/12/2024 ressortent excédentaires et s'élèvent à 63.173 € avant l'affectation du résultat.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 60.443 €, augmenté du report à nouveau s'élevant à 530 €, soit un montant total de 60.973 €, a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/03/2025 et a été distribué à hauteur de 60.000 € et affecté en report à nouveau à hauteur de 973 €.

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024, les capitaux propres s'élèvent à 3.173 € pour un capital social s'élevant à 2.000 €.

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières concernant la situation de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux et en conséquence des éléments mentionnés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Schiltigheim,
Le 30/06/2025

Pour la société WEISS ET ASSOCIÉS AUDIT
Marc-Antoine WEISS
Commissaire à la transformation

